

TITRE 4 – MOUNTAIN BIKE

Changements Règlement applicables au **01.01.2022**

Chapter I GENERAL RULES

§ 2 Catégories d'âge et participation

Cross-country Olympique – XCO

4.1.004 A l'exception des championnats du monde UCI, des championnats continentaux et, suivant la décision des fédérations nationales, des championnats nationaux, les hommes et femmes moins de 23 ans peuvent participer aux épreuves pour hommes respectivement femmes élite, même s'il est organisé une épreuve distincte pour les moins de 23 ans.

En coupe du monde XCO les hommes et les femmes de moins de 23 ans participent à des épreuves séparées. Seuls les 5 premiers hommes de moins de 23 ans et les 5 premières femmes de moins de 23 ans au dernier classement individuel UCI XCO de l'année précédente peuvent décider s'ils veulent participer à toute la saison de coupe du monde dans la catégorie élite ou celle des moins de 23 ans. Tous les autres coureurs de moins de 23 ans doivent participer à la saison de coupe du monde dans la catégorie des moins de 23 ans.

Des événements séparés pour les moins de 23 XCO Hors classe ainsi que classe 1 pourraient être organisés pour les hommes et les femmes, dans ce cas, des résultats séparés devront être soumis pour les deux catégories. **Si les épreuves pour les moins de 23 ans sont organisées un jour différent des épreuves pour Elite, les coureurs de moins de 23 ans peuvent participer aux deux épreuves.** Pendant les événements des moins de 23 ans XCO de classe 2 et de classe 3, hommes et femmes devront concourir avec les catégories élite. A ce titre, aucun résultat séparé ne devra être soumis pour les catégories des moins de 23 ans aux événements de classe 2 et 3 XCO. *(texte modifié au 1.10.13, 08.02.21, 1.01.22).*

§ 3 Calendrier

4.1.011 Les épreuves internationales de mountain bike sont inscrites sur le calendrier international selon la classification suivante :

- Jeux Olympiques (JO)
Aucune autre épreuve internationale de mountain bike cross-country (XC) ou de la série marathon ne peuvent être organisées pendant les compétitions du mountain bike aux Jeux Olympiques
- championnats du monde (CM)
Aucune autre épreuve internationale de mountain bike du même format ou de la série marathon ne peut être organisée pendant les championnats du monde.

- coupe du monde (CDM)

Aucune épreuve de la série marathon hors classe ou classe 1 du même format ne peut être organisée sur le même continent pendant une épreuve de la coupe du monde.

Les championnats continentaux (CC) d'un format ne peuvent pas être organisés pendant une épreuve de la coupe du monde du même format.
 - championnats continentaux (CC)

Aucune épreuve de la série marathon hors classe ou classe 1 d'un même format ne peut être organisée sur le même continent pendant les championnats continentaux.
 - épreuves par étapes
 - Série marathon (SSR)
 - Hors classe (SHC)
 - Classe 1 (S1)
 - Classe 2 (S2)

Aucune épreuve de la série marathon ou épreuve par étapes hors classe ne peuvent être organisées pendant les compétitions de mountain bike aux Jeux Olympiques, ou les championnats du monde cross-country (XC) ou marathon, les épreuve de la coupe du monde sur le même continent. Aucune épreuve par étape hors classe ne peut être organisée durant ~~et~~ les épreuves de la série marathon sur le même continent. Aucune épreuve par étapes ne peut être organisée durant les Championnats Continentaux sur le continent concerné
 - épreuves d'un jour
 - Hors classe (HC)
 - Classe 1 (C1)
 - Classe 2 (C2)
 - Classe 3 (C3)
 - épreuves de la série marathon UCI
 - Aucune épreuve hors classe ou classe 1 de marathon ou épreuves par étapes ne peuvent être organisées sur le même continent le même jour que les épreuves de la série marathon. Les championnats continentaux (CC) de marathon ne peuvent être organisés lors d'une épreuve de la série marathon sur le même continent.
- Championnats nationaux
- Les championnats nationaux ne peuvent pas se dérouler pendant la compétition de mountain bike aux Jeux Olympiques, les championnats du monde ou la coupe du monde du même format et ne peuvent pas se dérouler pendant les championnats continentaux sur le continent concerné d'un même format.
 - Un championnat national de cross-country olympique (XCO) ou de cross-country short track (XCC) ne peut pas se dérouler pendant une course internationale de mountain bike.
 - Pour tous les autres formats, dans le cas où un championnat national est incorporé dans une course internationale de mountain bike, un coureur peut recevoir des points qu'une seule fois.

Pour les épreuves par étapes et les épreuves d'un jour, le statut de chaque épreuve est désigné annuellement par le comité directeur de l'UCI selon le rapport de course des commissaires de l'édition précédente. Une nouvelle épreuve ne peut être classée qu'en classe 2 ou 3 pour la première année. Pour les épreuves HC, les épreuves par étapes, les nouvelles épreuves et les épreuves de la série marathon UCI, un guide technique détaillé doit être présenté à l'UCI au cours du processus d'inscription au calendrier.

Toutes les épreuves inscrites au calendrier international doivent respecter les obligations financières exigées par l'UCI (en particulier la taxe calendrier et les barèmes de prix) approuvées par le comité directeur de l'UCI et publiées sur le site Internet de l'UCI.

Tout coureur appartenant à une équipe élite MTB UCI est dispensé des frais d'inscription aux épreuves inscrites au calendrier international. Ceci s'applique uniquement au format dans lequel l'équipe est classée comme équipe élite et ne s'applique pas aux épreuves par étapes, aux épreuves de la série marathon et aux épreuves enduro et cross-country éliminatoire.

(texte modifié au 1.02.12; 1.10.13; 4.04.14 ; 1.01.16 ; 1.01.17 ; 1.01.19; 1.01.21, 1.01.22)

§ 7 Equipement

- 4.1.040** Les guidons traditionnels de route sont interdits en courses MTB. Les clips sur extension **ou les extrémités intérieures des barres** sont proscrits, mais les embouts de guidon traditionnels (cornes) sont permis.
(article introduit au 1.02.12; texte modifié au 1.01.16, 1.01.22).

Chapitre II EPREUVES DE CROSS-COUNTRY

§ 1 Caractéristiques des épreuves

- 4.2.008** Cross-country sur circuit court – XCC (Short Track)
Le départ et l'arrivée doivent se situer au même endroit. La distance du parcours ne doit pas dépasser 2 km et la durée de la course doit être comprise entre 20 et ~~60~~ 30 minutes.

A l'exception des championnats du monde XCC, des championnats continentaux XCC et des championnats nationaux XCC, toutes Les épreuves XCC seront considérées comme des épreuves de Classe 3 sur le calendrier international.

Les champions nationaux XCC doivent porter leur maillot national XCC, et les champions du monde XCC leur maillot de champion du monde XCC.

(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12; 1.10.13; 1.01.16; 1.01.2017 ;1.01.21, 1.01.22).

Cross-country éliminatoire – XCE

Parcours

- 4.2.010** Le parcours d'une épreuve cross-country éliminatoire doit mesurer entre 500 m et 1000 m et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels, conformément à l'article 4.2.009. La totalité du parcours doit être 100 % praticable à vélo ; normalement les sections à voie unique (single track) sont à éviter, et dans la mesure du possible le parcours ne comprend pas plus d'un virage à 180°. Le départ et l'arrivée doivent se situer à différents endroits afin de permettre un programme d'épreuves court.
Des obstacles comme des arbres, des marches (montée/descente), des dénivellations abruptes, des ponts ou structures en bois, peuvent permettre de créer une épreuve courte et dynamique.

Le parcours doit être balisé conformément aux articles 4.2.020 à 4.2.029. **Les zones de départ et arrivée doit être respectée conformément aux articles 4.2.030 à 4.2.034.**

À l'exception des championnats du monde XCE et des coupes du monde XCE, toutes les épreuves XCE seront considérées comme des épreuves de Classe 3.

(texte modifié aux 01.10.13; 4.04.14 ; 1.01.16 ; 1.01.21, 1.01.22).

Organisation de la compétition

Manches de qualification

4.2.011 Pour qu'une épreuve XCE puisse avoir lieu, il faut qu'au moins 6 coureurs participent à la manche de qualification.

L'ensemble du programme, manches de qualifications et épreuve principale, doit avoir lieu le même jour. Sur demande motivée, l'UCI peut autoriser que le programme de course se déroule sur deux jours (un jour pour la manche de qualification et un jour pour l'épreuve principale).

La manche de qualification prend la forme d'une épreuve individuelle chronométrée d'un tour de parcours. Les 32 (8x4) ~~ou 36 (6x6)~~ meilleurs coureurs se qualifient pour l'épreuve principale (cf. Annexes 6 ~~et 7~~).

Si des coureurs sont ex aequo dans la manche de qualification, l'ordre est déterminé selon le dernier classement individuel UCI XCO. Si les coureurs ne sont pas classés dans le classement individuel UCI XCO, ils sont départagés par tirage au sort pour déterminer leur ordre de passage.

Les dossards pour la manche de qualification sont attribués à partir du numéro 33 ~~ou 37~~, selon le dernier classement individuel UCI XCO selon l'ordre suivant :

- 1 coureur élite et de moins de 23 ans classés par ordre ascendant de classement
- 2 coureurs junior classés par ordre ascendant de classement
- 3 coureurs élite et de moins de 23 ans non classés - attribution aléatoire
- 4 coureurs junior non classés

Les coureurs prennent le départ dans l'ordre de leurs numéros de dossard, en commençant par le chiffre le plus ~~bas~~ haut.

Les femmes prennent le départ avant les hommes.

(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12 ; 1.01.21, 1.01.22).

Epreuve principale

4.2.012 Pour l'épreuve principale, les dossards sont attribués en fonction des résultats de la manche de qualification, en octroyant le numéro 1 au gagnant de celle-ci.

L'épreuve principale est constituée de manches éliminatoires et les carrés de coureurs sont formés comme indiqué dans les tableaux des annexes 6 ~~et 7~~ - Format des compétitions XCE.

Ordre des manches :

- les hommes d'abord, jusqu'à ce que les femmes aient le même système de carrés ;
- finales : petite finale femmes puis ~~grande finale femmes~~ ;
- petite finale hommes puis ~~grand finale femmes~~ puis grande finale hommes.

Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par disqualification (DSQ) pour infraction au règlement UCI.

Au seul jugement du collège des commissaires, un coureur pourra être classé dans une manche à une autre position que celle de son arrivée effective et sera annoncé comme relégué (REL).

Les coureurs déclarés DNF, DSQ ou DNS en demi-finale n'ont pas le droit de participer à la petite finale.

Le classement final de la compétition est établi par groupes dans l'ordre suivant :

- 1 Tous les coureurs participant à la grande finale, à l'exception des coureurs DSQ.
- 2 Tous les coureurs participant à la petite finale, à l'exception des coureurs DSQ.
- 3 Les coureurs déclarés DNF ou DNS en demi-finale.
- 4 Le classement des autres coureurs est déterminé par la manche qu'ils ont atteinte, puis par leur classement dans leur manche éliminatoire, et enfin par leur numéro de dossard.

Au sein de chacun des groupes mentionnés ci-dessus, les coureurs DNF sont classés avant les coureurs DNS. Lorsqu'il y a plusieurs DNF ou DNS, le numéro de dossard permet de les départager et de les ordonner.

Tout coureur déclaré DNF ou DNS dans la première manche de l'épreuve principale est indiqué sans classement.

Tout coureur déclaré DSQ pendant l'épreuve principale est indiqué sans classement.

Tous les coureurs classés après un coureur DSQ sont replacés un rang plus haut dans la phase y relative uniquement. Aucun coureur éliminé lors d'une phase précédente ne peut monter dans le classement final. Par exemple, en cas de DSQ dans la grande finale, tous les coureurs classés après le coureur DSQ seront replacés un rang plus haut et le rang quatre du classement final restera vide.

Les coureurs qui ne se qualifient pas pour l'épreuve principale ne figurent pas dans le classement final.

(texte modifié au 1.02.12 ; 1.01.19, 1.01.22)

ANNEXE 5 – PROGRAMME XCE (36 coureurs, 6 par manche)

ROUND 1

Q	Bi	Heat 1	Ran
1.	1		
12.	12		
13.	13		
24.	24		
25.	25		
36.	36		

1/2 FINALS

Q	Bi	Heat 2	Ran
6.	6		
7.	7		
18.	18		
19.	19		
30.	30		
31.	31		

Heat 1 > 1.
Heat 1 > 2.
Heat 2 > 1.
Heat 2 > 2.
Heat 3 > 1.
Heat 3 > 2.

Bib	Semi-Final 1	Rank

FINALS

Q	Bi	Heat 3	Ran
3.	3		
10.	10		
15.	15		
22.	22		
27.	27		
34.	34		

Semi-Final 1 > 4.
Semi-Final 1 > 5.
Semi-Final 1 > 6.
Semi-Final 2 > 4.
Semi-Final 2 > 5.
Semi-Final 2 > 6.

Bib	Small-Final	Rank

Q	Bi	Heat 4	Ran
4.	4		
9.	9		
16.	16		
21.	21		
28.	28		
33.	33		

Heat 4 > 1.
Heat 4 > 2.
Heat 5 > 1.
Heat 5 > 2.
Heat 6 > 1.
Heat 6 > 2.

Bib	Semi-Final 2	Rank

Semi-Final 1 > 1.
Semi-Final 1 > 2.
Semi-Final 1 > 3.
Semi-Final 2 > 1.
Semi-Final 2 > 2.
Semi-Final 2 > 3.

Bib	Big-Final	Rank

Q	Bi	Heat 5	Ran
2.	2		
11.	11		
14.	14		
23.	23		
26.	26		
35.	35		

Q	Bi	Heat 6	Ran
5.	5		
8.	8		
17.	17		
20.	20		
29.	29		
32.	32		

Notes:

- If fewer than 18 riders are ranked in the qualifying round (QR), the first round will be the 1/2 finals: Semi-Final 1 > Bib 1-3-6-7-10-12, Semi-Final 2 > 2-4-5-8-9-11.
- The competition shall not be held if fewer than 12 riders are entered for the qualifying round.

Chapitre VI PUMP TRACK

§ 5 Format de compétition

Format de course

- 4.6.006** Une compétition comprend une séance d'entraînement libre, les manches de qualification/ et les manches éliminatoires.

~~La procédure de départ est normalement un départ arrêté où:~~ Au départ, les coureurs sont positionnés au moins 10 mètres de la ligne de départ/arrivées et se préparent avec un pied au sol. La distance entre le point de départ et la ligne de départ/arrivée doit contenir un nombre adéquat de rouleaux et de virages pour gagner une vitesse maximale (sans pédaler). Le point de départ doit être une zone rectangulaire marquée, dont la longueur et la largeur conviennent à un vélo. Un portique de départ de BMX peut également être utilisé. Si tel est le cas, il doit être utilisé sans la procédure de démarrage automatique (pas de lumière, ni de son) et toujours avec un pied au sol pour le coureur. La seule notification de procédure de départ doit être verbal au démarrage « coureurs prêts ».
(*texte modifié au 1.01.21, 1.01.22*)

Chapitre VII ~~ALPINE~~ SNOW BIKE

§ 1 Généralités

- 4.7.001** ~~Le~~alpine snow bike est un événement de descente en mountain bike sur neige.

Les épreuves seront considérées comme des épreuves de classe 3. Les points UCI sont accordés en fonction du temps du coureur. Pour garantir que cette règle puisse être bien appliquée, il est nécessaire qu'un seul résultat combiné soit envoyé à l'UCI.

Catégories

- 4.7.002** Les épreuves de ~~le~~alpine snow bike sont ouvertes aux coureurs à partir de l'âge de 17ans et plus. Tous les coureurs entrent donc dans les catégories Hommes Elite et Femmes Elite.

Pour la participation aux épreuves du calendrier international, les catégories de coureurs sont déterminées par l'âge des pratiquants, lequel est défini par la différence entre l'année de l'épreuve et l'année de naissance du coureur.

Chapitre IX COUPE DU MONDE MOUNTAIN BIKE UCI

§ 1 Généralités

Participation

4.9.003 Les épreuves de coupe du monde de mountain bike UCI sont ouvertes aux coureurs correspondant aux catégories et répondant aux critères suivants :

Catégorie	L'un des critères mentionnés ci-après doit être rempli
XCO – hommes élite (plus de 23 ans) XCO – femmes élite (plus de 23 ans)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir obtenu au moins 60 points UCI au classement individuel de référence XCO UCI (*). 2. Les fédérations nationales peuvent inscrire au maximum 6 coureurs supplémentaires par catégorie. Ces coureurs doivent porter la tenue de l'équipe nationale.
XCO – hommes moins de 23 ans (de 19 à 22 ans)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir obtenu au moins 80 points UCI au classement individuel de référence XCO UCI (*) 2. Les fédérations nationales peuvent inscrire au maximum 6 coureurs supplémentaires par catégorie. Ces coureurs doivent porter la tenue de l'équipe nationale. 3. La fédération nationale du pays organisateur peut inscrire une équipe B supplémentaire de 6 coureurs maximum (portant la tenue de l'équipe nationale) 4. Coureurs appartenant à une équipe UCI élite MTB ou à une équipe UCI MTB
XCO – femmes moins de 23 ans (de 19 à 22 ans)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir obtenu au moins 20 points UCI au classement individuel de référence XCO UCI (*) 2. Les fédérations nationales peuvent inscrire au maximum 6 coureurs supplémentaires par catégorie. Ces coureurs doivent porter la tenue de l'équipe nationale. 3. La fédération nationale du pays organisateur peut inscrire une équipe B supplémentaire de 6 coureurs maximum (portant la tenue de l'équipe nationale exigée) 4. Coureurs appartenant à une équipe UCI élite MTB ou à une équipe UCI MTB
DHI – hommes élite (plus de 19 ans) DHI – femmes élite (plus de 19 ans)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir obtenu au moins 40 points UCI au classement individuel de référence DHI UCI (*). 2. Les fédérations nationales peuvent inscrire au maximum 3 coureurs supplémentaires par

	<p>catégorie. Ces coureurs doivent porter la tenue de l'équipe nationale.</p> <p>3. Coureurs appartenant à une équipe UCI élite MTB ou à une équipe UCI MTB</p>
<p>DHI – hommes junior (17 et 18 ans) DHI – femmes junior (17 et 18 ans)</p>	<p>1. Chaque fédération nationale peut inscrire un maximum de 6 coureurs par catégorie (portant la tenue nationale exigée).</p> <p>2. La fédération nationale du pays organisateur peut inscrire une équipe B supplémentaire de 6 coureurs maximum (portant la tenue de l'équipe nationale exigée).</p> <p>3. Coureurs appartenant à une équipe UCI élite MTB ou à une équipe UCI MTB.</p>
<p>XCC – hommes élite (plus de 23 ans) XCC – femmes élite (plus de 23 ans)</p>	<p>Un maximum de 40 coureurs par genre (40 hommes élite et 40 femmes élite) déjà enregistrés et confirmés pour l'épreuve XCO du même week-end seront autorisés à participer à l'épreuve XCC. Les coureurs seront sélectionnés selon l'article 4.9.015 pour atteindre un nombre total de 40 coureurs par genre. Aucune inscription en ligne pour l'épreuve XCC n'est nécessaire.</p> <p>Le même vélo doit être utilisé pour le XCC et le XCO. Pour le XCC, la largeur minimum du pneu doit être de 45mm.</p>

(*) La date de ce classement de référence est fixée et communiquée par l'UCI pour chaque épreuve de la coupe du monde mountain bike UCI sur le site internet de l'UCI. (texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12; 1.11.13; 4.04.14; 1.01.16; 1.01.17; 1.01.18; 1.01.19; 1.01.20, **1.01.22**).

§ 2 Règles particulières pour les épreuves de cross-country

4.9.015 L'ordre de départ est déterminé comme suit :

XCC hommes élite et femmes élite

1. coureurs classés parmi les 16 premiers du classement de coupe du monde XCO le plus récent (non applicable à la première manche de coupe du monde de la saison)
2. selon le dernier classement individuel XCO UCI publié

XCO - hommes élite et femmes élite

1. coureurs classés parmi les 24 premiers du résultat XCC, ayant eu lieu le même week-end
2. **les places 25^{ème} à 32^{ème} seront attribuées selon le dernier classement individuel UCI XCO publié.**
3. **La place 33^{ème} à 40^{ème} comprendra tous les coureurs classés dans les 10 premiers de n'importe quel classement UCI des disciplines cyclistes.**

4. selon le dernier classement individuel XCO UCI publié
5. coureurs non classés : par tirage au sort.

Les coureurs ayant obtenu le statut de blessé sont intégrés dans l'ordre de départ conformément à l'article 4.9.038.

XCO – hommes moins de 23 ans et femmes moins de 23 ans :

1. coureurs classés parmi les 16 premiers du classement de coupe du monde XCO le plus récent (non applicable à la première manche de coupe du monde de la saison)
2. selon le dernier classement individuel XCO UCI publié
3. coureurs non classés : par tirage au sort

Les coureurs ayant obtenu le statut de blessé sont intégrés dans l'ordre de départ conformément à l'article 4.9.038.

Les coureurs inscrits en retard mais dont l'inscription a été approuvée par l'UCI, se voient attribuer le prochain numéro de dossard disponible, à l'exception des 16 (hommes élite, femmes élite, hommes moins de 23 ans, femmes moins de 23 ans) premiers coureurs au dernier classement de coupe du monde XCO UCI, dont le numéro de dossard est réservé à l'avance (non applicable pour la première manche de coupe du monde UCI de la saison). Cependant, ils sont appelés à se présenter sur la ligne de départ dans l'ordre indiqué précédemment par le présent article.

Si un coureur qui a confirmé sa participation au XCC ne prend pas le départ, il ne sera pas autorisé à prendre le départ du XCO de la même manche de coupe du monde à moins d'avoir été déclaré incapable de participer au XCC par le responsable médical de l'événement.

(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12; 1.11.13; 4.04.14; 1.01.16; 1.01.18 ; 1.01.19; 1.01.20, 1.01.22).

§ 3 Règles particulières pour les épreuves de descente

4.9.021 L'ordre de départ pour la manche de qualification ou manche de placement (femmes junior) et l'attribution des numéros de dossard sont fixés comme suit :

A. Hommes élite, femmes élite :

1. Coureurs classés parmi les 60 meilleurs hommes et les 15 meilleures femmes du dernier classement de coupe du monde (pour la première épreuve, selon le classement final de la coupe du monde de l'année précédente), partant dans l'ordre inverse.
2. Selon le dernier classement individuel DHI UCI publié.
3. Coureurs non classés: de manière aléatoire.

Les coureurs ayant obtenu le statut de blessé sont intégrés dans l'ordre de départ conformément à l'article 4.9.038.

B. Hommes junior, femmes junior :

- 1 Coureurs classés parmi les 10 premiers hommes junior et les 3 premières femmes junior du classement de coupe du monde le plus récent (non applicable à la première manche de coupe du monde de la saison), partant dans l'ordre inverse.
- 2 Selon le dernier classement individuel DHI UCI publié, partant dans l'ordre inverse.
- 3 Coureurs non classés de manière aléatoire.

Les coureurs ayant obtenu le statut de blessé sont intégrés dans l'ordre de départ conformément à l'article 4.9.038.

Les coureurs ayant déposé une inscription tardive qui a été approuvée par l'UCI se voient attribuer le prochain numéro de dossard disponible, à l'exception des 60 premiers hommes élite, des 15 premières femmes élite, des 10 premiers hommes junior et des 3 premières femmes junior au dernier classement de coupe du monde, dont le numéro de dossard est réservé à l'avance. Cependant, ils sont appelés à se présenter sur la ligne de départ dans l'ordre indiqué précédemment par le présent article.

(texte modifié aux 01.07.12; 01.11.13; 4.04.14 ; 1.01.17; 1.01.18 ; 1.01.19 ; 1.01.22).

Entraînements

4.9.023

L'organisateur doit s'assurer de mettre en place le programme minimum d'entraînement suivant :

Trois jours avant la finale, une reconnaissance du parcours à pied doit être prévue pour les coureurs. Le parcours doit être complètement balisé. Les vélos ne sont pas autorisés pendant la reconnaissance du parcours à pied.

Deux jours avant la finale, une période d'entraînement doit être prévue, plus une séance d'entraînement chronométrée, exclusivement réservée aux coureurs suivants :

1. 60 premiers hommes élite du dernier classement de la coupe du monde
2. 15 premières femmes élite du dernier classement de la coupe du monde
3. 10 premiers hommes junior du dernier classement de la coupe du monde
4. 3 premières femmes junior du dernier classement de coupe du monde
5. Tout coureur protégé selon l'article 4.9.031 non inclus aux points 1 à 4 ci-avant

Les coureurs ayant obtenu le statut de blessé sont intégrés dans l'ordre de départ conformément à l'article 4.9.038.

Pour la première manche de coupe du monde de la saison, la séance d'entraînement chronométrée est également ouverte aux 10 premiers hommes junior et 3 premières femmes junior du classement final de la coupe du monde de la saison précédente, indépendamment de s'ils sont actuellement dans la catégorie hommes élite ou dans leur deuxième années junior, ainsi que le champion du monde junior de l'année précédente (homme et femme).

Un jour avant la finale, une période d'entraînement doit être prévue.

Une période d'entraînement uniquement réservée aux coureurs qualifiés pour la finale doit être prévue le jour de la finale. Cette période d'entraînement doit durer au moins 60 minutes.

(texte modifié aux 01.07.12; 01.11.13; 4.04.14; 1.01.17; 1.01.18; 1.01.19; 1.01.20; 1.01.22)

4.9.031

Les coureurs protégés pour la finale sont :

1. Les 5 premières femmes élite et les 10 premiers hommes élite du classement final de la coupe du monde de la saison précédente
2. Les meilleurs coureurs du classement de coupe du monde en cours, qui ne sont pas inclus dans le point 1 ci-dessus, jusqu'à ce qu'un total de 10 femmes élite et 20 hommes élite soient atteints.
3. Si un coureur inclus dans les points 1 ou 2 ci-avant ne confirme pas sa participation à un événement, celui-ci n'est pas remplacé.
4. Les 3 premiers hommes junior et les 3 premières femmes junior du classement actuel de la coupe du monde. Lors de la première manche de la coupe du monde, il n'y a pas de coureurs juniors protégés.
5. **Si un coureur est annoncé comme retraité, il n'est plus éligible comme coureur protégé. L'annonce du statut de retraité doit être faite par écrit à l'UCI avant le 31 décembre de l'année précédente.**

Pour la première manche de coupe du monde de la saison, les 10 premières femmes élite et les 20 premiers hommes élite du classement final de la coupe du monde) sont « protégés » pour la finale.

Ils doivent prendre le départ de la manche de qualification, mais sont automatiquement qualifiés pour la finale dans tous les cas. Si le temps réalisé par les coureurs protégés ne figure pas parmi les 15 meilleurs des femmes élite et les 60 meilleurs temps des hommes élite, ceux-ci doivent prendre part à la finale en complément des 15 femmes élite et des 60 hommes élite déjà qualifiés.

(texte modifié aux 1.07.12; 1.11.13; 4.04.14 ;1.01.17; 1.01.18; 1.01.19; 1.01.22).

§ 4 Barème des points

4.9.037

A. Epreuves cross-country format Olympique (XCO) et cross-country sur circuit court (XCC)

Place	XCO hommes et femmes élite	XCO hommes et femmes moins de 23 ans	XCC hommes et femmes	XCC hommes et femmes élite (points attribués au classement XCO)
1	250	90 125	125 250	80
2	200	70 100	100 200	65
3	160	60 80	80 160	50
4	150	50 75	75 150	40
5	140	40 70	70 140	38
6	130	35 65	65 130	37
7	120	30 60	60 120	36
8	110	27 55	55 110	35
9	100	24 52	50 100	34
10	95	22 51	45 95	33
11	90	20 50	40 90	32
12	85	18 49	35 85	31
13	80	16 48	30 80	30
14	78	14 47	29 78	29
15	76	12 46	28 76	28
16	74	10 45	27 74	27
17	72	9 44	26 72	26
18	70	8 43	25 70	25
19	68	7 42	24 68	24
20	66	6 41	23 66	23
21	64	5 40	22 64	22
22	62	4 39	21 62	21
23	60	3 38	20 60	20
24	58	2 37	19 58	19
25	56	1 36	18 56	18
26	54	35	17 54	17
27	52	34	16 52	16
28	50	33	15 50	15
29	48	32	14 48	14
30	46	31	13 46	13
31	44	30	12 44	12
32	42	29	11 42	11
33	40	28	10 40	10
34	38	27	9 38	9
35	36	26	8 36	8

36	34	25	7 34	7
37	32	24	6 32	6
38	30	23	5 30	5
39	29	22	4 29	4
40	28	21	3 28	3
41	27	20		
42	26	19		
43	25	18		
44	24	17		
45	23	16		
46	22	15		
47	21	14		
48	20	13		
49	19	12		
50	18	11		
51	17	10		
52	16	9		
53	15	8		
54	14	7		
55	13	6		
56	12	5		
57	11	4		
58	10	3		
59	9	2		
60	8	1		

D. Descente hommes et femmes junior (finale uniquement)

Place	Hommes juniors	Femmes juniors
1	60	60
2	40 50	40-50
3	30 45	20-45
4	25 40	10 40
5	20 35	5-35
6	18 30	30
7	16 28	25
8	14 26	15
9	12 24	10
10	10 22	5
11	8 20	
12	6 18	
13	4 16	
14	2 14	
15	1 12	

16	10	
17	9	
18	8	
19	7	
20	6	
21	5	
22	4	
23	3	
24	2	
25	1	

(text modified on 1.02.12; 1.07.12; 1.11.13; 4.04.14; 1.01.16; 1.01.17; 1.01.18; 1.01.20; 1.01.22).

§5

4.9.038

Statut de blessé

Si, en raison d'une blessure, un coureur a participé à moins de trois manches de la Coupe du Monde UCI au cours d'une même saison, la fédération nationale ou l'équipe peut demander la reconnaissance du statut de blessé. La demande doit être reçue par écrit au plus tard le 30 octobre de la saison perturbée.

Le coureur blessé est intégré dans le classement qui sert à déterminer la liste de départ, avec un nombre de points déterminé selon le calcul suivant : la moyenne des points gagnés par manche à laquelle le coureur a participé multipliée par le nombre de manches de la saison de la Coupe du Monde UCI pendant lesquelles le coureur a été absent pour cause de blessure.

Ce bénéfice est limité à la première manche de la coupe du monde UCI à laquelle le coureur participe la saison suivante.

Ceci s'applique pour l'ordre de départ XCO selon l'article 4.9.015, ou l'ordre de départ DHI selon les articles 4.9.021 et 4.9.023.

(article introduit au 1.01.22)

Chapitre X SERIE MARATHON UCI

§ 1 Généralités

4.10.002 bis Les organisateurs doivent envoyer le guide technique détaillé de leur épreuve à l'UCI pour approbation durant le processus d'inscription au calendrier international. A défaut d'approbation, l'épreuve ne sera pas inscrite au calendrier international. Un modèle de guide technique peut être fourni par l'UCI sur demande.

Chapitre XI CLASSEMENT MOUNTAIN BIKE UCI

4.11.004 Les coureurs ex aequo au classement individuel sont départagés par leur classement dans la plus récente épreuve, dans l'ordre suivant :

- 1 championnats du monde
- 2 épreuves coupe du monde / **épreuve de la série marathon**
- ~~3 épreuves de la série marathon~~ **championnats continentaux**
- 4 championnats nationaux**
- 5 épreuves hors classe
- 6 épreuves de la classe 1
- 7 épreuves de la classe 2
- 8 épreuves de la classe 3

(texte modifié au 1.01.18 ; 1.01.21, 1.01.22)

4.11.010 Conformément aux dispositions de l'article 1.2.029, les championnats nationaux de mountain bike cross-country Olympique (XCO) **et cross-country Short Track (XCC)** se dérouleront **le 29e week-end de l'année jusqu'en 2024 et le troisième week-end de juillet à partir de 2025** (date imposée). L'UCI pourra accorder une dérogation pour l'hémisphère sud ou en cas de force majeure.

Pour ce qui concerne le calcul des classements UCI, ~~tous~~ les championnats nationaux **de cross-country Olympique (XCO) et cross-country short track (XCC)** ayant lieu avant ou après la date imposée seront considérés comme s'étant déroulés à la date imposée.

Pour tous les autres formats de championnats nationaux de mountain bike, les points UCI attribués restent valables jusqu'aux prochains championnats nationaux ou pour une durée maximale de 12 mois si aucun championnat n'est organisé.

(article introduit au 1.02.12; 1.01.16, 1.01.22).

Chapitre XIII EQUIPES ELITE MTB UCI

§ 3 Enregistrement

4.13.013 L'article 4.13.012 s'applique également à toutes les modifications au niveau des coureurs et du personnel des équipes élite MTB UCI.

De telles modifications doivent être immédiatement soumises par les équipes élite MTB UCI à l'UCI. Un coureur déjà inscrit dans une équipe élite MTB UCI ou MTB UCI pour la saison en cours ne peut en aucun cas rejoindre une autre équipe élite MTB UCI ou MTB UCI en cours de saison en dehors de la période de transfert spécifiée sur le formulaire d'inscription de l'équipe.

Au cours d'une saison, un coureur ne peut être ajouté à une équipe élite MTB UCI ou MTB UCI qu'au cours de la période de transferts spécifiée dans les documents **des bénéfiques envoyé lors de la confirmation d'inscription. d'enregistrement.**

(texte modifié aux 1.02.12; 1.01.18, 1.01.22)

- 4.13.018** Les équipes élite MTB UCI inscrites auprès de l'UCI bénéficient des avantages suivants, entre autres :
- 1 Priorité dans la zone d'exposition (reste exposé pendant toute la durée de l'épreuve).
 - 2 Espace technique gratuit de 80 m² sur les coupes du monde.
 - 3 Mêmes avantages que spécifiés ci-dessus pour les épreuves de la série marathon UCI.
 - 4 Inscription de l'équipe directement par l'intermédiaire de l'UCI et non de la fédération nationale.
 - 5 Inscription en ligne aux épreuves de la coupe du monde pour les coureurs d'une équipe élite MTB UCI.
 - 6 File prioritaire lors de la confirmation de participation des coureurs sur le lieu des épreuves de la coupe du monde.
 - 7 Droits de participation aux épreuves de la coupe du monde (**XCO/XCC/DHI**) offerts pour tous les coureurs de l'équipe.
 - 8 Droits de participation à n'importe quelle épreuve du calendrier **international** UCI offerts pour tous les coureurs de l'équipe, à l'exception des épreuves par étape, des épreuves de la série marathon, des épreuves de cross-country éliminatoire (**incluant les Coupes du Monde et Championnats du Monde**), ~~et~~ des épreuves enduro **et de E-MTB (incluant les Coupes du Monde)**.
 - 9 Des Rainbow Passes (laissez-passer) pour les coureurs et le personnel sur les coupes du monde. Le nombre de laissez-passer attribués est déterminé par le nombre de coureurs selon le système de quota suivant : les équipes avec 2-3 coureurs obtiennent 6 laissez-passer, les équipes avec 4 coureurs et plus obtiennent 12 laissez-passer.
 - 10 1 accès médias par équipe lors des épreuves de la coupe du monde, indiqué sur le Rainbow Passes.
 - 11 3 laissez-passer par équipe pour le parking.
 - 12 Laissez-passer pour la zone de ravitaillement/assistance technique valables toute la saison.
 - 13 Priorité pour l'espace séparé dans la zone de ravitaillement/assistance technique.
 - 14 Page des équipes élite MTB UCI sur le site Internet de l'UCI.
 - 15 Accès au collège arbitral de l'UCI pour les coureurs, leurs responsables financiers ainsi que les principaux partenaires de l'équipe élite MTB UCI.
 - 16 Services d'information et de publications en plus des distributions régulières.
 - 17 Services et bénéfices sur place lors des événements principaux de l'UCI (y compris les championnats du monde).
- (texte modifié au 1.01.17; 1.01.19 ; 1.01.22)*

Chapitre XIV EQUIPES MTB UCI

§ 1 Identité

- 4.14.007** La nationalité de l'équipe MTB UCI doit être celle du pays où est situé le siège social ou le domicile du responsable financier. ~~L'équipe MTB UCI doit inclure dans sa demande d'inscription à l'UCI une lettre d'approbation de la fédération nationale du pays de sa nationalité.~~ La fédération nationale du pays dont l'équipe a la nationalité doit valider l'enregistrement de l'équipe dans la plateforme d'enregistrement des

équipes DataRide de l'UCI. Une telle ~~lettre~~ validation doit reconnaître que l'équipe MTB UCI est bien de la nationalité de la fédération nationale concernée et doit endosser son inscription auprès de l'UCI selon le présent règlement.

(text modifié on 1.01.22)

§ 3 Enregistrement

4.14.012 L'article 4.14.011 s'applique également à toutes les modifications intervenues sur les coureurs et le personnel de la liste des équipes MTB UCI.

De telles modifications doivent être immédiatement soumises par les équipes MTB UCI à l'UCI. Un coureur déjà inscrit dans une équipe élite MTB UCI ou MTB UCI pour la saison en cours ne peut en aucun cas rejoindre une autre équipe élite MTB UCI ou MTB UCI en cours de saison en dehors de la période de transfert spécifiée sur le formulaire d'inscription de l'équipe.

Au cours d'une saison, un coureur ne peut être ajouté à une équipe élite MTB UCI ou MTB UCI qu'au cours de la période de transferts spécifiée dans **des bénéfices envoyé lors de la confirmation d'inscription.** ~~les documents d'enregistrement.~~

(texte modifié au 1.02.12; 1.01.18, 1.01.22)

ANNEX 2 – Points UCI MTB XCO

Rang / Place	CHAMPIONNATS DU MONDE WORLD CHAMPIONSHIPS			COUPE du MONDE WORLD CUP	
	Elite	U23*	Junior	Elite	U23
1	300	200	200	250	90-125
2	250	150	150	200	70-100
3	200	120	120	160	60-80
4	180	100	100	150	50-75
5	160	95	95	140	40-70
6	140	90	90	130	35-65
7	130	85	85	120	30-60
8	120	80	80	110	27-55
9	110	75	75	100	24-50
10	100	70	70	95	22-47
11	95	65	65	90	20-45
12	90	60	60	85	18-42
13	85	55	55	80	16-40
14	80	50	50	78	14-39
15	78	45	45	76	12-38
16	76	40	40	74	10-37
17	74	38	38	72	9-36
18	72	36	36	70	8-35
19	70	34	34	68	7-34
20	68	32	32	66	6-33
21	66	30	30	64	5-32
22	64	28	28	62	4-31
23	62	26	26	60	3-30
24	60	24	24	58	2-28
25	58	22	22	56	1-26
26	56	20	20	54	x-24
27	54	18	18	52	22
28	52	16	16	50	20
29	50	14	14	48	18
30	48	13	13	46	16
31	46	12	12	44	14
32	44	11	11	42	12
33	42	10	10	40	10
34	41	9	9	38	9
35	40	8	8	36	8
36	39	7	7	34	7
37	38	6	6	32	6
38	37	5	5	30	5
39	36	4	4	29	4
40	35	3	3	28	3
41	34	2**	2**	27	2**

ANNEX 2 –Points UCI MTB XCC

	CHAMPIONNATS DU MONDE <i>WORLD CHAMPIONSHIPS</i>	CHAMP. CONTINENTAUX CONTINENTAL CHAMP.	CHAMP. NATIONAUX <i>NATIONAL CHAMP.</i>	COUPE du MONDE WORLD CUP	Classe 3
<i>Rang / Place</i>	Elite	Elite	Elite	Elite	Elite
1	150	70	50	30	10
2	125	65	45	20	6
3	100	60	35	15	4
4	90	55	30	12	2
5	80	50	25	10	1
6	70	45	20	8	x
7	65	40	15	6	
8	60	35	10	4	
9	55	30	5	2	
10	50	25	2	1	
11	45	20	x	x	

ANNEX 3 –Points UCI MTB DHI

	COUPE DU MONDE WORLD CUP	
Rang / Place	Finale Men Juniors <i>Final Hommes Junior</i>	Finale Women Juniors <i>Final Femmes Juniors</i>
1	60	60
2	40 50	40-50
3	30 45	20 45
4	25 40	40-40
5	20 35	5 35
6	18 30	* 30
7	16 28	25
8	14 26	15
9	12 24	10
10	10 22	5
11	8 20	
12	6 18	
13	4 16	
14	2 14	
15	1 12	
16	* 10	
17	9	
18	8	
19	7	
20	6	
21	5	
22	4	
23	3	
24	2	
25	1	
26	x	

ANNEX 4 – Points UCI MTB 4X

	CHAMP. du MONDE WORLD CHAMP.
Rang / Place	Elite
1	300
2	250
3	200
4	180
5	160
6	140
7	130
8	120
9	110
10	100
11	95
12	90
13	85
14	80
15	78
16	76
17	74
18	72
19	70
20	68
21	66
22	64
23	62
24	60
25	58
26	56
27	54
28	52
29	50
30	48
31	46
32	44
33	42
34	40
35	38
36	36
37	34
38	32
39	30
40	28
41	26
42	24
43	22
44	20
45	18
46	16
47	14
48	12
49	10
50	8
51	5*